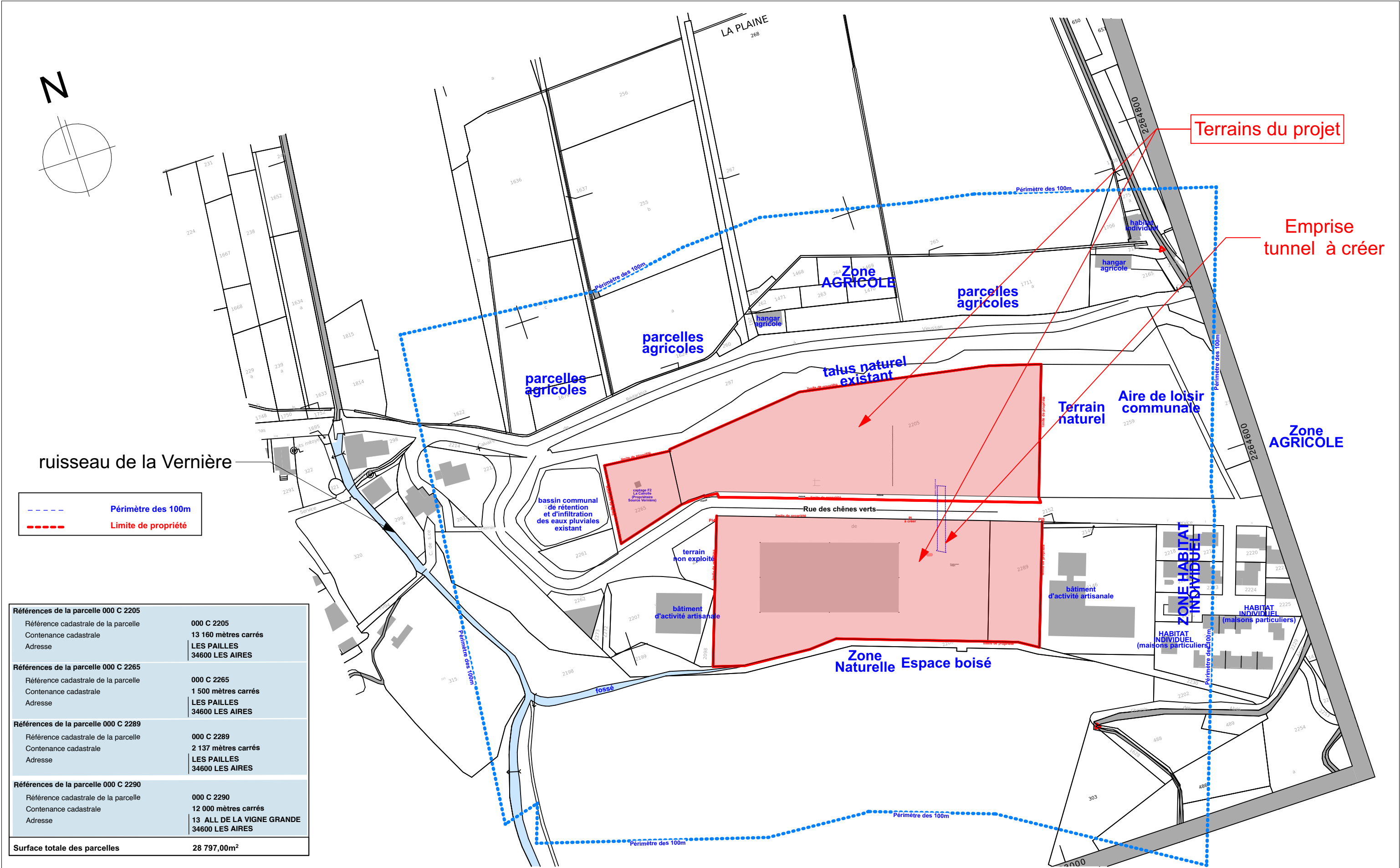




Plans d'Avant-Projet pour le dossier de la demande de Permis de Construire. -Plans non destinés à la construction. Les cotes sont à vérifier sur place avant toute exécution.